

# ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE au titre de la PROMOTION INTERNE au grade de TECHNICIEN (sans examen)

ID: 044-284400025-20220628-22361SSAI-AI

Affiché le 01/07/2022

Envoyé en préfecture le 29/06/2022 -SS-Al Recu en préfecture le 29/06/2022

# LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

- VU Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L216-2, L264-2, L325-38 à L325-43, L452-35, L523-1 et L523-5
- VU la loi n° 2016-483 du 20.4.2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires article 42
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, article 24,
- VU le décret n° 2010-1357 du 09.11.2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- VU le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
- VU l'arrêté du 15 avril 2021 portant adoption des lignes directrices de gestion relative à la promotion interne du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique de ses collectivités et établissements affiliés,
- VU l'arrêté du 22 février 2022 portant modification des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique de ses collectivités et établissements affiliés,
- VU l'application du quota fixé par le décret précité permettant d'offrir 7 postes pour le cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- Considérant les 62 dossiers reçus pour le grade de technicien (sans examen) et le dossier reçu pour le grade de technicien principal de 2ème classe (avec examen).

# ARRÊTE

#### ARTICLE 1er

La liste d'aptitude pour l'accès au grade de **technicien (sans examen)**, au titre de la promotion interne est fixée comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 (classement dans l'ordre d'attribution des points) :

1 Monsieur MALVAUD Hervé	4	Monsieur PAYEUR Nicolas	7	Monsieur MARTIN Jean-Hubert	
2 Monsieur LEHUEDE Jean-Sébastien	5	Monsieur <b>LEHUEDE</b> Régis			
3 Monsieur DUDOUET Hugues	6	Monsieur MAISONNEUVE Mathias			

### **ARTICLE 2**

Les modalités de réinscription sont notamment précisées à l'article L 325-39 du code général de la fonction publique.

## **ARTICLE 3**

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de gestion. La liste d'aptitude fera l'objet d'une publicité auprès de l'ensemble des collectivités et établissements publics du département de Loire-Atlantique et une attestation d'inscription sera notifiée aux agents concernés.

Fait à Nantes, le 28 juin 2022

Le Président,

CENTRE DE GESTION

de LOGALIANTI DE LOGALIA

Le président,

<sup>-</sup> certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

<sup>-</sup> informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.